

La société **TOURISM'DEVELOPMENT** désigne un organisme de formation professionnelle, certifié Qualiopi dont le siège social est situé au 7 rue des Vanneaux, 56450 THEIX-NOYALO, SIRET : 790 783 294, code APE : 8559A. La société TOURISM'DEVELOPMENT crée et anime des formations professionnelles sur l'ensemble du territoire national, seule Karine ESTAUN est formatrice.

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société TOURISM'DEVELOPMENT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Article 2 – Devis et Contrat de formation

Pour chaque formation, la société TOURISM'DEVELOPMENT s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

En plus du devis, le programme de formation est fourni avec les informations suivantes : déroulé du programme, objectifs, nom du formateur, méthodes pédagogiques, public visé, prérequis, niveau, nombre de personnes, matériel à prévoir par les stagiaires ainsi que la rubrique « à savoir » (facultative).

Une fois le devis signé, un contrat de formation sera transmis et devra être signé par le responsable de la structure des participants et renvoyé à la structure TOURISM'DEVELOPMENT.

Article 3 – Certificat de formation

Après la réalisation de la formation, un certificat de fin de stage mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Article 4 – Nombre de participants

Pour chaque formation en inter, un nombre minimum de participants est admis et s'élève au nombre de 6.

Pour chaque formation en intra, un nombre de participant est admis et s'élève à 1 car il s'agit d'un tarif forfaitaire.

Article 5 – Tarifs

TOURISM'DEVELOPMENT est un organisme de formation, de part ce statut, il en ressort de **l'article 261 du Code Général des Impôts** qu'il est exonéré de la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 6 – Prix et modalités de paiement

Le prix des formations est indiqué en tarif net (l'organisme de formation n'est pas assujéti à la TVA).

Le règlement peut s'effectuer par la sollicitation du fonds de formation professionnelle (votre OPCO est l'AFDAS) sous réserve de validation de celui-ci. Il est donc essentiel de formuler sa demande auprès de l'AFDAS en amont de la signature du contrat. En cas de non-paiement de la prestation par l'AFDAS, la structure bénéficiaire de la formation s'engage à financer la formation.

Article 7 – Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) étant l'AFDAS, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Pour toute inscription sur votre interface AFDAS, l'organisme de formation fournit un devis et un programme de formation détaillé.

Article 8 – Non-réalisation de l'action de formation

L'AFDAS ne règle que les heures de formation réalisées par le stagiaire.

En cas d'absence, il ressort de **l'article L. 991-6 du code du travail** que seul le prix de la prestation réalisée peut être facturé par l'organisme de formation à l'OPCO. Les heures d'absence (justifiées ou non), donc non effectuées par le stagiaire seront facturées directement à la structure dans laquelle le stagiaire est salarié.

Article 9 – Cas de modification ou d'annulation

Au moment de la mise en place de la formation, un devis est envoyé. A réception du devis dûment signé accompagné de la mention « bon pour accord », un contrat de formation est envoyé. La signature du devis est un engagement ferme sur la réalisation de l'action de formation. Elle engage TOURISM'DEVELOPMENT à prendre des dispositions quant à la réalisation de la formation.

En cas de renoncement par la structure bénéficiaire à l'exécution du présent contrat :

- Annulation à plus de 31 jours : remboursement des frais engagés par l'OF
- En deçà de 30 jours : paiement total

Article 10 – Cas de force majeure

Un cas dit de force majeure est un événement exceptionnel auquel on ne peut faire face. Cet événement doit être qualifié d'imprévisible, irrésistible et extérieur.

Si le client ou TOURISM'DEVELOPMENT sont empêchés de suivre (d'assurer) la formation suite à un cas de force majeure dûment reconnu, le présent contrat est purement et simplement résilié.

Article 11 – Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Sur le fondement de l'article L.122-4 du Code de la Propriété intellectuelle, toute reproduction totale ou partielle des contenus des formations est strictement interdite et ce quel que soit le procédé ou le support utilisé. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 12 – Règlement Général de la Protection des Données

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisée par la société TOURISM'DEVELOPMENT et sont indispensables au traitement de sa demande de formation. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la formation et des garanties éventuellement applicables à l'issue de la formation.

Le responsable du traitement des données de TOURISM'DEVELOPMENT – 7 rue des Vanneaux 56450 THEIX-NOYALO - est Karine ESTAUN.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire.

Conformément à la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la **loi n° 2004-801 du 6 août 2004**, et par le **Règlement Européen n°2016/.679**, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité

valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 13 – Droit à l'image

Lors des formations, il est possible que nous utilisions votre image à des fins promotionnelles ou d'actualités. Il ressort de **l'article 9 du Code Civil** que le droit à l'image nécessite une autorisation écrite de votre part sauf dans le cas de la diffusion de certaines images sous réserve du respect de sa dignité : image d'un groupe ou d'une scène de rue dans un lieu public si aucune personne n'est individualisée et dans la limite du droit à l'information ou image d'un événement d'actualité ou d'une manifestation publique dans la limite du droit à l'information et à la création artistique

Article 14 – Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société TOURISM'DEVELOPMENT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal d'Instance de Vannes (Morbihan).